



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE
SOUS-PREFECTURE DE SARRAUEMINES

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU COMITE LOCAL D'INFORMATION
ET
DE CONCERTATION

Société INEOS à SARRALBE

22 mars 2012

Salle de réunion
Société INEOS à SARRALBE

Sommaire

1. Introduction et validation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2010
2. Mise à jour des membres du CLIC et discussion sur le règlement
3. Bilan sécurité 2011
4. Bilan des inspections DREAL 2011
5. Orientations stratégiques d'INEOS en vue d'une réduction des risques accidentels
6. Divers

Annexes : Liste des participants
Règlement intérieur modifié

1. Introduction et validation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2010

Mme la Sous Préfète ouvre la séance à 9h45 en précisant qu'il y aura deux réunions à la suite, la première étant celle du CLIC et celle qui suivra concernera les POA (Personnes et Organismes Associés) pour l'élaboration du PPRT.

Mme VAVRINIAK, secrétaire en charge du secrétariat des CLIC et POA de Moselle Est, indique que la DIRECCTE, M. PERRIN de l'ENSIC et le Conseil Général ne pourront pas être présents et se sont excusés.

Mme la Sous Préfète demande aux membres du CLIC s'il y a des observations concernant le compte rendu de la dernière réunion du 14 décembre 2010. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

2. Mise à jour des membres du CLIC et discussion sur le règlement

M. FOLNY rappelle que l'arrêté préfectoral n° 2012-DLP/BUPE n° 197 du 6 mars 2012 portant renouvellement des membres du CLIC est paru ; certains représentants ont changé, à savoir :

Pour les «Exploitants» :

M. Christophe SUSSAT	(Directeur Général)
M. Marc HANQUET	(Directeur)
M. Frédéric LORANG	(Chef du Service Hygiène, Sécurité, Environnement) Prochainement remplacé par Mme Virginie HOUPERT

Pour les «Collectivités Territoriales» :

Mme Sylvette DEHLINGER (Adjointe au Maire) pour la Mairie de HERBITZHEIM

Pour le collègue «Salariés» :

M. Michel BARBICHE	(Représentant du CHSCT)
M. Eric HOFFMANN	(Représentant du CHSCT)
M. Jean-Michel PETIT	(Représentant du CHSCT du Comité Interentreprises)

M. FOLNY explique la présence pour la première fois de l'Agence Régionale de Santé (ARS), représentée par Mme METZELER, qui est dorénavant invitée aux réunions du CLIC (suite à un décret de février 2011). L'ARS n'étant pas désignée comme membre d'un collège du CLIC, elle est présente en tant qu'observatrice et ne dispose pas de droit de vote.

M. FOLNY propose deux évolutions du règlement intérieur du CLIC :

1. Pour tenir compte de l'évolution des moyens de communication, les documents pourront être transmis aux membres du CLIC par courriel, dans un délai de 14 jours calendaires avant la date de réunion du comité; les versions «papier» des documents seront distribuées lors de la réunion.

2 . Il explique d'autre part que le retour d'expérience montre les difficultés rencontrées avec la règle d'exclusion des membres après deux absences consécutives aux réunions du CLIC. Par ailleurs, le règlement laisse la possibilité de donner mandat en cas d'absence. Il est donc proposé de supprimer cette règle d'exclusion du règlement tout en rappelant la nécessité d'être présent ou représenté à ces réunions.

Ces propositions ne soulevant pas de remarque particulière de la part des membres, les modifications du règlement sont adoptées (le règlement modifié est joint au présent compte-rendu).

3. Bilan sécurité 2011

M. LORANG, Responsable HSE de la Société INEOS, présente, à l'aide d'un diaporama joint au dossier, le bilan sécurité 2011 du site de SARRALBE. Sont notamment abordés les points suivants : suivi des indicateurs « sécurité », bilan des formations, des accidents et incidents, des projets en cours, des exercices et audits réalisés sur le site et des investissements engagés sur le thème de la sécurité.

Lors de cette présentation, M. le Capitaine WACK intervient au sujet de l'exercice POI du 16 mars 2011 pour expliquer que la Société INEOS ne devrait pas utiliser des extraits de conclusion des rapports d'inspection du SDIS sans consultation préalable ; en effet, sortis de leur contexte, ces extraits n'ont pas la même signification.

M. LORANG indique qu'il a souhaité synthétiser cet avis dans sa présentation mais qu'à l'avenir il ne citera plus d'extrait.

Par ailleurs, le Capitaine WACK rappelle la demande de deux améliorations concernant l'absence de sirène d'évacuation sur le site Est et le manque de réactivité des secours (dû au manque d'identification des accès, notamment depuis la route départementale).

M. HANQUET, Directeur de la Société INEOS, précise que la sirène est budgétisée pour 2012.

A l'issue de la présentation, Mme la Sous Préfète sollicite l'avis des membres du CHSCT sur les formations proposées par l'entreprise.

M. PETIT, représentant des salariés, confirme les efforts consentis en matière de formation du personnel et souligne que toutes les formations sont bénéfiques et utiles pour éviter un éventuel accident, même lorsqu'elles ne sont pas directement liées aux postes de travail.

4. Bilan des inspections DREAL 2011

M. CHRISMENT, Inspecteur des Installations Classées à la DREAL Lorraine, présente à l'aide d'un diaporama joint au dossier le bilan des inspections de la DREAL.

Il précise qu'INEOS est un site IPPC, soumis à la directive européenne relative à la maîtrise et la prévention intégrée de la pollution. Par conséquent, INEOS doit atteindre des valeurs de référence correspondant aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) prescrites par la directive. Ce thème a fait l'objet d'une inspection conduisant à un arrêté préfectoral de mise en demeure du fait du retard pris par l'exploitant sur certains points liés aux rejets atmosphériques et à la consommation en eau.

L'inspection portant sur la gestion du vieillissement des installations a montré que l'exploitant dispose d'un bon système de gestion et de contrôle de ses équipements.

Un programme de surveillance dans l'environnement a été lancé début 2012, les résultats seront exposés lors d'une prochaine réunion.

5. Orientations stratégiques d'INEOS en vue d'une réduction des risques accidentels

M. SUSSAT, Directeur Général de la Société INEOS, présente les orientations stratégiques à l'aide d'un diaporama joint au dossier. Cette stratégie consiste en :

- la délocalisation des activités de stockage et dépotage propylène hors du site actuel,
- la concentration des activités sur le site Ouest,
- un coût global estimé à 38 M€ (dont 5 M€ de mesures foncières) à comparer à un coût de l'ordre de 65-70 M€ pour la situation existante si rien n'était fait.

INEOS pourrait financer 35% sur 5 ou 6 ans du coût de ce plan stratégique, le reste du financement restant à trouver auprès de l'Etat et des Collectivités. S'il ne peut être trouvé, INEOS reconsidèrera son périmètre industriel à SARRALBE.

Mme la Sous-Préfète demande à M. FOLNY de préciser l'action de l'administration depuis les premières discussions sur les orientations stratégiques à l'automne 2011.

M. FOLNY explique que plusieurs réunions de travail ont eu lieu, tant sur les aspects techniques que financiers. L'élément clé est celui du financement des mesures supplémentaires de réduction du risque à la source, qui ne peut pas être à la seule portée de l'entreprise. Il faut donc convenir d'un mode de financement associant l'exploitant, les collectivités et l'Etat.

M. FOLNY indique qu'il faut distinguer les notions de mesures foncières et de mesures supplémentaires. La Loi de Finances de décembre 2011 a fixé la règle de répartition pour le financement des mesures foncières, mais pas pour les mesures supplémentaires. Dans la situation de SARRALBE, le montant des mesures foncières étant trop important (environ 70 M€), il faut étudier la mise en place de mesures supplémentaires. Une convention tripartite de financement doit être établie. Début 2012, le Préfet a consulté les Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional sur le principe de leur contribution à cette convention, en leur proposant une clé de répartition fondée sur la répartition de la Contribution Economique Territoriale (CET) versée par INEOS.

Le Conseil Général a répondu favorablement sur ce principe mais souhaite obtenir des informations complémentaires sur le coût des PPRT en Moselle; il demande également des garanties d'INEOS sur la pérennité de l'activité.

M. SUSSAT indique l'accord d'INEOS pour une participation de l'ordre d'un tiers au financement du montant des mesures supplémentaires. Il estime que le PPRT de Sarralbe fait résonner un certain nombre de sujets stratégiques, comme celui de l'avenir de la pétrochimie à l'échelle de la Moselle Est. Une réflexion commune avec TPF à CARLING pourrait être engagée pour définir des synergies éventuelles, comme par exemple un dépotage à Carling pour le site de Sarralbe. Mais cette solution technique n'est pas imposée dans la rédaction actuelle de la convention de financement. L'objectif de réduction du risque est fixé mais pas la solution technique. Un investissement partagé pour la pétrochimie irait dans le sens d'une réponse à la question de la pérennité des activités de façon plus globale.

M. FOLNY précise que si l'entreprise ne peut pas supporter un coût trop important de participation, il pourrait en être de même pour les collectivités par rapport à leur propre budget.

Mme la Sous-Préfète regrette l'absence à cette réunion de représentants du Conseil Général, qui est un partenaire incontournable. Elle souligne que le co-financement des mesures liées au PPRT est une obligation légale imposée par le Code de l'Environnement, sans oublier qu'il est indispensable de prendre en compte l'impact humain lié aux expropriations potentielles ou aux délaissements.

Concernant la sécurité des installations, M. SUSSAT explique que de façon objective, le risque n'a pas soudainement augmenté du fait du PPRT. Des mesures complémentaires sont au contraire en cours d'étude pour réduire davantage le risque. En tant que Directeur Général, il lui apparaît important d'être disponible pour dialoguer avec l'ensemble des protagonistes.

M. le Maire de SARRALBE précise qu'au-delà des mesures foncières, des travaux sur le bâti peuvent être nécessaires dans le cadre du PPRT et que la commune elle-même pourrait être amenée à en faire sur ses ERP (remplacement des vitres...). Il rappelle qu'il faut également songer à aider les particuliers et que sa commune a ouvert une ligne d'aide financière en ce sens, allant au-delà du seul crédit d'impôt.

Il demande à M. FOLNY la part de financement de l'Etat pour 2012 et la réponse du Conseil Régional.

M. FOLNY indique que M. le Préfet n'a pas encore de réponse écrite du Conseil Régional mais que des échanges sont en cours au sujet des PPRT et des coûts associés à l'échelle de la Lorraine. Une rencontre est prévue prochainement avec M. SUSSAT. Concernant le financement de l'Etat en 2012, le Préfet a écrit au Ministère (DGPR) début 2012 pour connaître la part de financement de l'Etat dans le cadre des mesures supplémentaires; ce financement ne sera pas forcément celui qui était proposé en 2011 (la part aurait pu atteindre 40 %) sans toutefois être inférieur à 33 %.

M. le Maire de SARRALBE demande si l'on peut quantifier le nombre de maisons restant impactées après la mise en place des mesures supplémentaires.

Mme la Sous-Préfète indique que ces éléments seront présentés au cours de la réunion des POA qui va suivre.

M. MATHY, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines, s'interroge sur les modalités de financement du PPRT. Il souhaite connaître les modalités de la répartition et la ventilation des contributions de chacun pour les mesures foncières avant mise en place des mesures supplémentaires. Il souhaiterait connaître la participation minimum demandée, la répartition de la CVAE n'étant pas prévue par le Code des Impôts dans le cas spécifique d'un établissement installé sur le territoire de 2 communes. Il demande une simulation si le montant total des mesures foncières est supérieur à 30 M€ ; la loi prévoit dans ce cas un écrêtement de la participation des Collectivités.

Mme la Sous-Préfète indique que l'on va donc solliciter le service des Impôts sur la clé de répartition 2011 de la CVAE et sur l'éventuelle évolution pour 2012 pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.

M. MATHY ajoute que pour la présentation du dossier, il faudra exposer toutes les hypothèses avec leurs avantages et inconvénients. Les données chiffrées leur sont donc nécessaires.

M. SUSSAT précise qu'il faut faire attention lors de la comparaison des différentes solutions. Il note que l'option théorique des mesures foncières à hauteur de 70 M€ n'aura pas de réalité car INEOS ne peut pas s'y engager.

Mme la Sous-Préfète s'engage à donner le détail des calculs du point de vue comptable.

M. FOLNY apporte en séance une première estimation de la ventilation basée sur la CET versée en 2011 par INEOS.

Il indique que pour le financement des mesures supplémentaires, il n'y a pas de clé de répartition réglementaire. A ce stade on ne s'engage pas vers l'option des 70 M€ de mesures foncières, tant pour la dimension humaine que pour l'aspect financier.

En conclusion, M. le Maire de SARRALBE indique qu'il est clair pour tous que l'option de base sans mesures supplémentaires est inenvisageable concrètement.

Mme la Sous-Préfète lève la séance à 11h45 et propose d'entamer la troisième réunion des Personnes et Organismes Associés à l'élaboration du PPRT.

SARREGUEMINES, le 20 AVR. 201
La Présidente,
Sous-Préfète de Sarreguemines


Josette MICHEL

Liste des participants

sous la Présidence de Madame Josette MICHEL
Sous Préfète de SARREGUEMINES

Membres	Identité
Association des Riverains	M. Marcel WEBER
Communauté d'Agglomération de Sarreguemines	M. Arnaud MATHY M. Etienne LAURENT
CONSEIL GENERAL	Excusé
DDT	M. Roland CESAR M. Ludovic AGIUS
DIRECCTE	Excusé
DREAL	M. Gérard FOLNY Mme Agnès COURTY Mme Dominique MAILLOT M. Pierre CHRISMENT
Mairie d'Herbitzheim	Mme SCHMITT Jeannine
Mairie de Sarralbe	M. Pierre-Jean DIDIOT M. Daniel GREFF
Mairie de Willerwald	M. Albert MASSLO
Personnalité qualifiée	Excusée
SCOT	M. Jean-Claude KRATZ
SDIS	Capitaine Emmanuel WACK
SIRACEDPC	M. Gaël GAUDOUEN Mme VALENTIN
Sté INEOS	M. Christophe SUSSAT M. Marc HANQUET M. Frédéric LORANG Mme Virginie HOUPERT
CHSCT INEOS	M. BARBICHE M. HOFFMANN M. PETIT